**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 44 (1899)

Heft: 8

Rubrik: Nouvelles et chroniques

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

s'étaient faites dans les journaux militaires allemands les Burckardt dans la Kriegstechnische Zeitschrift et les Stavenhagen du Militär Wochenblatt se trouvent évanouies. Attendon en Allemagne d'être mieux fixé sur leur emploi et de s'être mieux rendu compte de leur utilité comme troupe combattante, c'est ce qu'on ne saurait dire. On a cependant, à diverses reprises, formé des détachements de cyclistes-pionniers attachés aux divisions de cavalerie. Aux grandes manœuvres de 1897, on a organisé deux détachements de fantassins cyclistes, sans parler des subdivisions qui ont été crées ad hoc dans d'autres circonstances ou provisoirement.

Les journaux ont signalé ces essais comme satisfaisants. Dans le monde militaire on reste néanmoins extrêmement froid à leur égard; preuve en est le nouveau règlement.

# NOUVELLES ET CHRONIQUES

# CHRONIQUE SUISSE

Vélocipédistes de bataillons. — La question des cantines. — Une innovation du service sanitaire. — Signaux optiques. — Remplacement des munitions.

- Dommages aux cultures. L'artillerie de montagne dans le Val Ferret.
- + Lieutenant-colonel Eugène Muret.

Quelques jours seulement nous séparent de l'entrée en ligne des troupes du Ier corps d'armée. Le 28 août le matériel sera touché dans les arsenaux, et le 29 les unités organisées occuperont leurs premiers cantonnements.

Nous donnons plus loin un résumé succinct des ordres parus jusqu'à ce jour. Ils contiennent certaines innovations intéressantes. L'une d'elles a trait à l'extension du service vélocipédique.

En 1898, un ordre du Département militaire fédéral avait interdit toute utilisation de vélocipédistes en dehors de ceux réglementairement attachés aux états-majors de corps d'armée, de division et de brigade de landwehr. On est revenu dès lors à une notion plus juste des services que peuvent rendre dans les unités moins importantes des bicyclistes militaires.

Chaque bataillon est autorisé maintenant à prélever sur son effectif cinq hommes à titre de vélocipédistes, soit un pour l'état-major du bataillon et un par compagnie. Il est entendu, toutefois, que ces hommes rentrent dans le rang aussitôt qu'ils ne sont plus utilisés comme vélocipédistes.

Nul doute que dans tous les bataillons, on ne tire largement parti de cette autorisatior. Qu'il s'agisse du service de sûreté en marche et du service de sûreté en position, ou qu'il devienne nécessaire à un commandant de bataillon de se mettre en rapide communication avec son chef de régiment, ou avec le commandant d'un corps voisin, les vélocipédistes trouveront un utile et fréquent emploi. Et quelle sécurité, pour le chef d'une compagnie aux avant-postes, de penser à la facilité avec laquelle il pourra, à tout instant, nantir promptement son commandant de bataillon à la réserve et provoquer ses ordres!

Il y aura lieu, d'autre part, de se garder des abus. La tentation sera grande, pour le commandant d'une compagnie de tête, d'envoyer son vélocipédiste en patrouille de découverte, et de le lancer au travers des patrouilles ennemies en se fiant à la vitesse de sa machine. L'absence de projectile dans les armes est de nature à encourager cette manière d'agir.

Ce serait cependant une lourde erreur. Il ne faut pas faire, en manœuvre, ce que l'on sait être irréalisable dans la guerre. Or, une patrouille d'un vélocipédiste isolé, ou même d'un petit groupe de deux ou trois hommes, est une chose impraticable, et le restera aussi longtemps que l'on n'aura pas organisé des compagnies de cyclistes combattants, munis d'un équipement et d'un armement ad hoc, compagnies qui pourront suivre la marche de leurs patrouilles d'assez près pour les appuyer ou les recueillir, cas échéant.

Nous n'en sommes pas encore là. Il faudra donc se borner à utiliser les vélocipédistes pour le service d'estafette, le seul pour lequel leur emploi est autorisé.

Une difficulté se présente. Le vélocipédiste doit rentrer dans le rang s'il n'est plus utilisé comme tel.

Cette prescription est-elle applicable? Que fera cet homme de sa machine? Devra-t-elle être transportée sur les chars d'unités? Ceux-ci sont déjà chargés à l'excès. Nous doutons qu'une bicyclette y trouve encore place, surtout sans de grands risques d'avaries.

D'ailleurs, quel commandant de bataillon pourra prévoir le matin, si oui ou non, dans le courant de la journée, il n'aura pas emploi de ses vélocipédistes? Il n'est pas certain, à supposer qu'il fasse partie au début du gros d'une colonne de marche, qu'il ne sera pas détaché pour une mission spéciale, soit qu'il reçoive l'ordre de relever un bataillon d'avantgarde, ou de protéger un flanc de la colonne, ou toute autre tàche analogue. Dans ces cas-là, les bicyclistes dont il n'avait que faire au

départ, lui deviennent tout à coup nécessaires. Où donc iront-ils chercher leur machine s'ils ont été réintégrés dans le rang?

Il est infiniment plus probable que les vélocipédistes une fois désignés, resteront vélocipédistes pendant tout le cours des manœuvres, et deviendront une ordonnance d'une nature spéciale attachée à la personne des capitaines et des commandants de bataillon.

— La question des cantines a été fort controversée. Le Commandant de corps a demandé leur préavis aux divers chefs d'unités et de service. Les opinions, très partagées, ont donné raison toutefois aux cantines, en considération du pays peu favorisé sous le rapport des cantonnements, et avec diverses restrictions que l'on constatera, ci-après, dans l'ordre du Commandant de corps. La principale de ces restrictions est l'attribution des cantines pendant la journée aux colonnes de bagages; elles passeront avec celles ci d'un cantonnement à un autre sans paraître jamais sur le champ d'exercices.

En fait, cela équivaut à la condamnation dans le Ier corps d'armée de l'ancien régime des cantines. Celles-ci, en principe, sont abolies. La décision de cette année est une mesure d'exception, limitée aux nécessités qui l'ont dictée. Il n'est pas un chef d'unité qui ne se réjouisse à cette idée. Les cantines suivant les unités dans leur marche étaient une complication pour les états-majors et pour la troupe un élément d'indiscipline. Puissions-nous ne jamais les revoir!

### - Une innovation a trait au service sanitaire.

Jusqu'ici on avait pris l'habitude de réunir à part, pendant les cours préparatoires, tout le personnel sanitaire du corps d'armée, ambulances et personnel des unités. Ce mélange n'était pas heureux. Il ne permettait pas de tirer de l'instruction tout le fruit qu'on est en droit d'en artendre. En outre, le plus souvent, le médecin de bataillon était retenu au corps, et son adjoint, moins au courant du maniement des hommes au point de vue de la tactique du service sanitaire, se trouvait chargé de l'instruction.

Cette année-ci, tout le personnel sanitaire des bataillons, infirmiers et brancardiers, entre en ligne avec les bataillons et leur reste attaché. Mais, chaque jour, il sera réuni par régiment sous les ordres du médecin de régiment, qui n'est plus comme autrefois un des médecins de bataillon détaché à l'état-major du régiment. Ce médecin sera chargé de l'instruction du personnel sanitaire du régiment avec l'aide des officiers et sous-officiers sanitaires des bataillons. Un cours spécial de huit jours, qui doit avoir lieu à Yverdon sous la direction du médecin de corps, est destiné à mettre les médecins de régiment au clair sur la nature et l'accomplissement de la tâche qui leur est imposée.

Les quatre premiers jours du cours préparatoire de manœuvre seront consacrés à la reprise de l'instruction théorique et de détail : règlement de service, organisation du service sanitaire dans le corps d'armée, école de soldat, connaissance du matériel, divers modes de transports, service de santé auprès des corps de troupes en marche, au combat, au repos, hygiène militaire, pansements, fractures, luxations, etc. Les jours suivants : manœuvre avec le régiment. Chaque jour chargement de la voiture médicale régimentaire ; établissement de postes de secours chaque fois que l'occasion s'en présente; chaînes de brancardiers, transports, pansements.

— Une innovation d'une autre nature est l'emploi des signaux optiques qui ont été introduits définitivement dans l'infanterie. Les fanions, des fanions rouge et blanc, et qui se fixent à la baïonnette comme ceux dont on se sert pour marquer l'ennemi, seront livrés cette année-ci aux 25 bataillons du Ier corps d'armée, aux 26 bataillons du IIe corps et à 7 bataillons de landwehr. La distribution du solde aura lieu l'année prochaine. Ces fanions, au nombre de 32 par bataillon, seront gardés par ceux-ci comme matériel de corps.

L'ordonnance pour l'emploi des signaux optiques prévoit huit indications :

- 1º Attention. Le signaleur fait quelques pas en avant et en arrière et agite le fanion en formant un huit couché jusqu'à ce que le signal ait été répété.
- 2º Rien de nouveau sur l'ennemi. Diriger le fusil droit en avant et le conduire à plusieurs reprises de côté ( $\frac{1}{4}$  de cercle horizontal).
- 3º Cavalerie. Tenir le fusil perpendiculairement au sol devant le milieu du corps, puis l'élever rapidement en l'air à plusieurs reprises.
- 4º Petite subdivision (patrouilles). Tenir le fusil verticalement, au-dessus de la tête.
- 5º Subdivision de force moyenne (section à compagnie). Tenir le fusil haut, puis l'abaisser de côté (1/2 cercle vertical).
- 6º Corps de troupes plus considérable (bataillon ou unité supérieure). Tenir le fusil le fanion en bas, puis décrire un cercle vertical.
- 7º Direction où se trouve l'ennemi. Lancer le fusil à plusieurs reprises dans la direction où l'on aperçoit l'ennemi. C'est aussi le signal à donner en dernier lieu et qui signifie : Terminé.
- 8º Erreur. Diriger le fusil en avant et faire plusieurs tours sur soimême dans cette position (cercles horizontaux).

L'emploi de ces signaux laissera probablement à désirer cette année; mais il ira se perfectionnant au fur et à mesure de l'instruction donnée dans les écoles de recrues.

Cette instruction doit habituer les hommes à donner une grande ampleur

dans l'exécution des mouvements. C'est généralement par là qu'ils pèchent. Or, à distance un peu grande, les signaux ne peuvent être saisis qu'à la la condition qu'ils soient largement prononcés.

Une observation : l'emploi d'un même signal pour indiquer la direction de l'ennemi et la fin de la conversation prête à confusion.

— Ne laissons pas passer sans une expresse mention l'ordre sur le remplacement des munitions. Jusqu'ici, ce service d'une importance capitale n'avait pas été sérieusement pratiqué dans nos grandes manœuvres. Il importait de combler une lacune aussi grave. Profitant de la réorganisation du parc, l'autorité militaire a résolu de mettre à l'étude, cette année, la question du ravitaillement des combattants par le premier échelon de munitions. Ce n'est pas encore l'application du service de remplacement dans son ensemble, mais c'est un de ses éléments les plus importants et celui soulève les plus réelles difficultés.

Nous recommandons la lecture attentive de l'ordre publié plus loin. On verra qu'il se propose ce double but : apprendre la manœuvre du ravitail-lement et apprendre surtout à la troupe à ménager sa munition. Le second enseignement est plus utile encore que le premier.

— Comme toujours, avant les grandes manœuvres, revient la question des dommages aux cultures. Le commandant de corps a dicté à ce sujet des prescriptions avec raisons impératives. Les dommages aux cultures et aux propriétés sont un des motifs les plus fréquents d'attaques contre les institutions militaires. Il faut les prévenir avec un soin constant.

Il y a lieu de faire remarquer d'autre part que les plus importants ne sont pas toujours commis par la troupe, tant s'en faut. Le public civil qui suit les manœuvres met souvent un sans-gêne excessif à pénétrer dans les cultures que la troupe respecte et à pratiquer une maraude dont les soldats s'abstiennent, sachant assez les peines qu'ils risquent. Le public civil part fréquemment de cette idée que les dommages dont il est l'auteur doivent passer de droit avec ceux que commet la troupe, et il en prend d'autant plus à son aise.

Il ne serait peut-être pas de trop de renforcer la gendarmerie et d'insister sur la partie de sa consigne qui touche à la surveillance du public spectateur.

— Les batteries 1 et 2 du régiment d'artillerie de montagne ont exécuté le mois passé, sous les ordres du colonel Fama, d'intéressants exercices de marche et de tir aux environs d'Orsière et dans le Val-Ferret. Nous espérons pouvoir publier de ces exercices quelques clichés phototypiques. Nous renvoyons jusqu'à ce moment-là les commentaires auxquels le service des deux batteries nous paraît donner lieu. Contentons-nous

pour l'instant de dire le plaisir que nous avons eu à suivre dans le Val-Ferret le demi-régiment welsche d'artillerie de montagne, et de remercier son chef et les officiers sous ses ordres de leur accueil si rempli de cordiale camaraderie.

— Le 29 juillet est décédé à Morges, après plusieurs mcis de maladie, le lieutenant-colonel Eugène Muret. Officier laborieux et rempli de zèle, il a commandé en dernier lieu (avant la réorganisation), le 2º régiment de landwehr, après le 3º régiment d'élite.

Il fut un des membres les plus actifs de la section vaudoise et de la sous-section morgienne des officiers qu'il présida l'une et l'autre.

Il se complaisait aux travaux d'histoire militaire et exposait volontiers à ses camarades, qui lui en savaient gré, le résultat de ses études. On connaît de lui, entre autres, une intéressante publication en deux volumes, l'Invasion de la Suisse en 1798 (tome I: Campagne des Français contre Berne; tome II: Campagne des Français contre les Confédérés). Il fut également un collaborateur de la Revue militaire suisse, dans laquelle son dernier article, dont nos lecteurs ont sans doute gardé le souvenir, traitait de la bataille d'Octodurum (livraison d'avril 1895).

La mort de cet officier aimé de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître, a causé d'immenses regrets. Ses jeunes camarades surtout, auxquels il prodigua souvent avec une intarissable bienveillance les conseils et les encouragements, lui conserveront un profond et un reconnaissant souvenir.

#### CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Manœuvres impériales. — Mutations et promotions de juin et juillet. — Les morts du mois de juillet. Notice nécrologique. — Passage des cours d'eau par l'artillerie. — Construction et destruction d'un fort provisoire à Döberitz. — Exposition d'une maison ouvrière à Paris, en 1900.

Je vous parlerai d'abord des manœuvres impériales, sur lesquelles j'ai recueilli quelques détails intéressants. Tout cela est, en quelque sorte, officiel.

D'abord les revues (Kaiserparaden). Il y en aura une le 4 septembre à Strasbourg, où le XVe corps d'armée et deux brigades de la division de cavalerie défileront sur le polygone devant l'empereur. Trois jours après, le 7 septembre, l'empereur assistera au défilé du XIIIe corps d'armée wurtembergeois et de la division de cavalerie A. La revue aura lieu sur la

place de manœuvres de Cannstatt, au fond de la vallée du Neckar, près de Stuttgart. Le lendemain, 8 septembre, revue du XIVe corps sur la place d'exercices de Forsheim, à 6 km. au sud-ouest de Karlsruhe.

Les divisions de cavalerie et les corps d'armée commenceront leurs marches et manœuvres de reconnaissance immédiatement après leurs revues respectives.

Ce sera donc le corps d'Alsace qui entrera en scène le premier. Vous savez que les manœuvres se dérouleront sur la rive droite du Rhin, dans le grand-duché de Bade et dans le Wurtemberg. Le XVe corps devra donc traverser le Rhin, probablement près de Rastatt, et de là marcher dans la direction de Stuttgart. Il fera ses 100 km. bien comptés avant de trouver le contact avec les troupes wurtembergeoises, qui ne pourront se mettre en route que le 8 septembre. Les Badois devront même attendre jusqu'au 9. Il est probable que les deux divisions de cavalerie se rencontreront le 9 dans les environs de Weil die Stadt. Le 10 septembre étant un dimanche, jour de repos, les gros des deux partis ne prendront contact que le 11 Alors commenceront les manœuvres proprement dites, qui se termineront le jeudi 14 septembre.

Les forces qui prendront part aux manœuvres seront les suivantes : XIIIe corps d'armée. 26 bataillons, 10 escadrons, 23 batteries (132 pièces) 23 XIVe 33 10 (132)XVe 36 16 20 (120))) )) )) 2 divisions de caval. 60 4 (24 ))

Au total 95 bataillons, 90 escadrons, 70 batteries (408 pièces) Dans les 95 bataillons, sont compris 4 bataillons de pionniers.

Vos compatriotes se rendront sans doute en bon nombre à nos manœuvres. Ils y seront, je vous assure, les très bien venus. Mais s'ils veulent y être admis, il faut qu'ils se hâtent d'adresser au chef de l'état-major général de l'armée, comte de Schlieffen, Berlin N. W., une demande de suivre les manœuvres en qualité de correspondant de tel ou tel journal ou de spectateur désireux de faire des études militaires. Il suffirait même qu'ils envoyassent leurs lettres à l'officier chargé du service d'informations, soit au major Dame, de l'état-major général, Herwarthstrasse 2 et 3, Berlin N. W.

Ils recevront, au commencement de septembre, une invitation à se présenter tel jour dans tel lieu spécialement désigné, probablement à la gare principale de Karlsruhe. Il leur sera délivré un laisser-passer sur le terrain de manœuvres, des cartes, l'ordre de bataille et, chaque jour l'idée générale, les idées spéciales, les ordres des chefs supérieurs et un résumé des opérations de la veille. Ils seront autorisés à profiter des trains spéciaux destinés à la direction générale des manœuvres et aux officiers supérieurs qui assistent aux manœuvres par ordre spécial. Le major Dame, qui parle quatre ou cinq langues, leur indiquera chaque

matin l'endroit où ils devront se placer pour avoir la meilleure vue d'ensemble de la manœuvre.

— Je vous ai parlé dernièrement des mutations du 10 juin. Cinq jours plus tard, le 15 juin, on a encore mis à disposition un commandant de division, un de forteresse et huit de brigades. Dans le nombre se trouve le lieutenant général Otto, officier sorti du contingent brünswickois. Il commandait la 7º division (Magdebourg), laquelle avait pris part aux manœuvres impériales de 1898. Puis le major général de Schiesstädt, de la 27º brigade d'infanterie, qui, le 8 septembre 1898, dans les mêmes manœuvres, fut surpris par un détachement du Xº corps d'armée, que l'empereur commandait ce jour-là. Enfin, le major-général Volk, gouverneur de Mayence.

Le successeur du général Otto est le lieutenant-général von Hugo qui avait la 56º brigade d'infanterie. Cet officier ne doit pas être confondu avec le lieutenant-général von Hugo qui, depuis le 3 juillet, commande à titre définitif la 31º division, à Strassbourg, après avoir exercé ce commandement, à titre provisoire, depuis la fin de mai. Le nouveau commandant de la 7º division est d'origine prussienne; celui de la 31º division avait appartenu à l'armée hanovrienne. Il n'y a aucun lien de parenté entre ces deux officiers.

Le successeur du général Rohne comme gouverneur de Thorn (v. ma chronique de juillet) est le lieutenant-général von Amann, qui commandait, à Graudenz, la 35e division, attribuée dès lors au lieutenant-général Wall-muller. Von Amann a commencé son service dans le régiment d'infanterie du grand-duché d'Oldenburg et il a fait la campagne de 1866, sur le Main, comme allié de la Prusse. En 1867, ce régiment fut incorporé dans l'armée prusienne et von Amann fut transféré dans les grenadiers du roi no 2, et prit part à la campagne de 1870-1871. Longtemps professeur de tactique dans différentes écoles de guerre, il s'y est acquis un renom de bon tacticien. Il fut ensuite directeur d'une de ces écoles, puis il dirigea l'institut principal des cadets à Gross Lichterfeld et commanda même le corps des cadets. On s'attendait donc à le voir arriver aux fonctions de commandant de corps, plutôt qu'à celles de gouverneur d'une place forte, dignité généralement réservée aux généraux parvenus au terme de leur carrière.

Avant de partir pour le Nord, l'empereur avait signé les mutations de juillet. Ont été mis à la retraite : deux généraux d'infanterie, un lieute-nant-général, trois majors généraux, quatre officiers supérieurs et trois lieutenants. Parmi les généraux et lieutenants-généraux retraités, citons le général de Zingler, gouverneur de la forteresse d'Ulm dans le Wurtemberg; le général de Jena, gouverneur de Strassbourg jusqu'en mai dernier, le lieutenant-général von Mayer, commandant de Metz. Zingler a fait sa carrière dans l'état-major général où il s'est élevé au grade de quartier-maître en prin-

cipal. Il a commandé pendant trois ans la 31e division à Strassbourg. Jena a repris le commandement de cette division après Zingler et il a été gouverneur de Strassbourg dès le mois de janvier 1896. Il s'est distingué dans les campagnes de 1866 et de 1870-1871, où une brillante conduite lui a valu la croix de fer 1<sup>re</sup> classe, rarement décernée aujourd'hui. On a nommé gouverneur d'Ulm le lieutenant-général de Brodowski, commandant de la 6e division à Brandenbourg. Il a été remplacé à la tête de cette division par le lieutenant-général Jonas. Brodowski est sorti du corps des ingénieurs. Lieutenant au régiment de pionniers no 7 en 1864, il fut gravement blessé à l'assaut de la redoute no 4 de Duppel. En 1870, il était premier lieutenant de pionniers de la garde. Il prit part le 18 août à la bataille de St-Privat, et le lendemain, il fut chargé de la conduite de deux compagnies — combinées, à cause des pertes subies en officiers et soldats de tireurs de la garde (Gardeschützen). Plus tard, il fut transféré comme capitaine dans le régiment de grenadiers de la garde Empereur François 1er. Il a fait les batailles de Beaumont et de Sedan et le siège de Paris, y compris les combats du Bourget. En 1895, il prit le commandement de la 6e division, après avoir commandé un régiment et une brigade d'infanterie. Le lieutenant-général von Mayer a été remplacé à la tête de la garnison de Metz par le major-général de Wedel, qui commandait à Metz une brigade d'infanterie. Le quartier-maître principal faisant fonctions de colonel: de Blankenbourg, a été nommé major-général. Au total, ont été promus: trois lieutenants-généraux, vingt-trois majors-généraux, treize colonels, dix-huit lieutenants-colonels, cinq capitaines, un premier-lieutenant.

— Deux officiers supérieurs qui ont joué un rôle dans l'histoire de nos guerres modernes sont morts dans le courant de juillet. L'un des deux, Octavio von Böhn, mort vers la fin du mois, avait terminé sa carrière militaire en 1889, comme général commandant le 6e corps d'armée à Breslau. Chef du 1er bataillon de grenadiers de la garde Empereur François Ier, il se comporta si brillamment à la bataille de Soor qu'il tut décoré de l'ordre pour le mérite. En 1870-1871 il était à la tête du même bataillon, et plus tard du 1er régiment de la garde à pied. Il fut gravement blessé à la bataille de St-Privat. En novembre, après sa guérison, il revint sur le théâtre de la guerre et se signala de nouveau par une conduite distinguée qui lui fit décerner la croix de fer 1re classe.

L'autre officier: Edmond de Förster, mort à Wiesbaden, le 26 juillet n'était arrivé qu'au grade de colonel et commandant de la petite forteresse de Bituch. Ce n'est, certes, pas chose commune que de voir un premier-lieutenant conquérir, à lui seul, une forteresse. C'est pourtant ce que fit de Förster, alors simple premier-lieutenant, à Rocroy (Ardennes) le 5 janvier 1871. De Förster avait été envoyé en parlementaire dans la forteresse assiégée de cette petite ville célèbre par la victoire de Condé sur les Es-

pagnols. Il intimida tellement le commandant du fort que celui-ci consentit à capituler, quoique le gros des forces prussiennes eût renoncé à l'attaque et se fût déjà retiré. La tâche du jeune officier prussien ne fut pas aussi facile qu'on ne le croirait, car la garnison était en révolte contre le commandant du fort. Il fallut que Förster déployât une audace et une habileté vraiment remarquables pour réussir dans sa mission. On trouvera le récit de ce fait dans les annales de notre état-major et dans les livres du cardinal von Widdern sur la guerre d'étapes en 1870-1871.

— Les journaux parlent d'un nouveau procédé employé pour la traversée des cours d'eau par les voitures de guerre et les pièces d'artillerie. On attache à chaque roue trois tonneaux vides et un au timon, et l'on pousse dans l'eau les voitures et les pièces qui flottent à la surface et sont tirées depuis la rive opposée par des cordes. On les dirige à l'aide de pontons, montés chacun par cinq soldats. Les chevaux traversent le fleuve à la nage. L'Oder a été passée de cette manière, en juillet, par le 5e régiment d'artillerie de campagne en garnison à Glogau.

Un autre exercice de passage d'une nappe d'eau a été exécuté sur le Muggelsee, dont la largeur est de 3,5 km., par deux bataillons de pionniers, le nº 3 et celui de la garde. Ces bataillons avaient été chargés de faire passer, sur des pontons accolés deux à deux, le régiment de grenadiers de la garde Empereur Alexandre. On avait au total 436 pontons. La traversée se fit de nuit; elle ne prit que trois quarts d'heure. L'adversaire, qui avait occupé la rive opposée du lac, fut surpris et dut se retirer. Quatre pontons suffirent pour une compagnie. Le reste fut employé à faire, dans différentes directions, des démonstrations destinées à tromper l'adversaire, ce qui réussit parfaitement.

- Le bataillon de pionniers nº 3 va construire, sur la place d'exercice de Döberitz, près de Spandau, un fort provisoire que le régiment d'artillerie à pied de la garde détruira au mois prochain avec des pièces de l'artillerie à pied attelée.
- A l'Exposition universelle de Paris en 1900, on exhibera une maison ouvrière semblable à celle qui a été construite à Haselhorst pour les ouvriers de la fabrique de poudre de Spandau.

## CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Deux nouvelles écoles de cadets d'infanterie. — Règlement d'exercice pour l'artillerie de campagne. — Constructions de ponts et chemins de fer militaires. — Exercices de marche d'une compagnie combinée. — Manœuvres de corps. — Transformation de la maison E. Skoda en une Société par actions. — Nouvel équipement de la gendarmerie. — L'artillerie de forteresse pourvue de carabines à répétition. — Programmes des examens d'Etat pour l'admission des officiers dans l'état-major général, dans l'état-major du génie et dans l'artillerie. — Essais de télégraphie sans fil. — Grande marche accomplie par un bataillon de chasseurs.

Dans ma chronique de juin, les noms des deux nouveaux commandants du 6e et du 8e corps ont été inexactement reproduits. Le commandant du 6e corps est actuellement le lieutenant feldmarschal Hermann Edler von Pokorny, et celui du 8e corps le feldzeugmeister Ludwig Fabini.

Dès lors, l'excellent commandant du 9e corps, le feldzeugmeister Emmanuel Mersa, a dû aussi prendre sa retraite, pour cause de santé et il a été remplacé par le lieutenant feldmarschall Hugr Edler von Klobus, jusqu'ici commandant de la 7e division d'infanterie.

- Je vous ai parlé, dans ma dernière chronique, des réformes introduites dans notre régime d'éducation militaire. Non seulement on a transformé les écoles de cadets existantes et leurs programmes d'instruction, mais on continue à augmenter le nombre de ces établissements. Dès le commencement de la prochaine année d'études, une 15e école de cadets d'infanterie sera créée à Strass (Styrie), où existait déjà une école provisoire, et une 16e à Lemberg.
- Le 16 juillet est entré en vigueur, à titre d'essai et jusqu'à nouvel ordre, un nouveau « projet de règlement d'exercice pour l'artillerie impériale et royale, 3e partie, artillerie de campagne.»
- Le régiment de chemins de fer et de télégraphes en stationnement à Kornenburg, près Vienne, a exécuté dans la seconde semaine de juillet de très intéressants exercices. Le terrain choisi pour ces exercices se trouve sur la rive droite du Danube, dans les talus du chemin de fer du Nord-Ouest. La troupe a jeté en cet endroit, par-dessus un fossé large de 20 m. et profond de 4 m., un pont de chemin de fer à voie normale, en fer, systèmes Kohn et Herbertle, avec des rails à écartement de 1 m. 435. Cet exercice a été organisé et exécuté militairement.

Dans la matinée du jour fixé pour cette manœuvre, deux subdivisions fortes ensemble de 116 hommes sont parties à pied de Kronenburg et se sont rendues à l'emplacement désigné, où le matériel pour la construction du pont avait été transporté les jours précédents dans dix vagons de chemins de fer. La troupe était pourvue des outils nécessaires et elle était suivie de chars réquisitionnés.

Arrivée à destination, la troupe déchargea le matériel et le transporta au bord du ravin, puis elle passa la nuit dans les voitures vides du chemin de fer.

La seconde journée d'exercice fut consacrée à l'assemblage des pièces et au lancement du pont. On employa, pour jeter celui-ci par-dessus l'obstacle, un bec long de 18 m.

Les travaux furent rapidement menés, car déjà avant la tombée de la nuit, le pont était à sa place et prêt à être utilisé.

L'ouvrage fut ensuite démonté et la demi-compagnie, rentrée à Kronenburg, fut remplacée par deux pelotons d'un autre bataillon, qui répétèrent le même exercice.

Le commandant du régiment de chemins de fer et de télégraphes et le commandant de la 50e brigade d'infanterie, à laquelle ce régiment est attaché, ont assisté à ces exercices, qui ont été correctement exécutés et qui se sont terminés sans accidents.

— Un exercice de marche ayant pour but d'éprouver le degré de résistence à la marche de l'infanterie entièrement équipée et chargée du grand paquetage de campagne, avec les munitions et les vivres au complet, a eu lieu, le 8 juillet dans un terrain très coupé des environs de Vienne. Les troupes qui y ont pris part formaient une compagnie combinée, dont chaque section appartenait à un régiment différent : 23e et 64e régiments d'infanterie, 1er régiment bosniaque-herzégovinien et 3e de chasseurs impér., tous en garnison à Vienne. La colonne était escortée, comme en temps de guerre, de deux détachements spéciaux, l'un de pionniers, et l'autre de brancardiers, avec un médecin de régiment.

Partie à 8 heures du matin de la caserne, la troupe est rentrée tard dans l'après-midi. Il n'y a pas eu un seul trainard.

Assistaient à l'exercice le commandant de corps, les commandants des quatre régiments intéressés — entre autres l'archiduc Ferdinand-Charles — et leurs subordonnés immédiats; en outre, tous les officiers d'état-major des régiments d'infanterie et de chasseurs en garnison à Vienne; plus, les chefs des compagnies dans lesquelles avaient été choisies les quatre sections prenant part à la course et enfin les officiers d'état-major général attachés au commandement supérieur des corps de Vienne.

— La note parue dans votre livraison de juin sur les manœuvres austro-hongroises de cet automne contient une faute d'impression : C'est à Graz et non à Prague que se rassemblera le IIIe corps.

Toutes les dispositions sont déjà prises au sojet de la présence de S. M. l'empereur à ces manœuvres, dont je vous rendrai compte en détail quand le moment sera venu.

Les manœuvres du corps de Vienne (IIe corps) auront lieu à la fin d'août et au commencement de septembre dans la contrée de Stockeran, Horn, Krems, Pötten et elles seront introduites encore cette année par des marches d'entraînement.

Tous les bâtiments de la flottille du Danube, en tête le Kamos, puis les trois autres « moniteurs », Körös, Maros et Leitha, le patrouilleur a et le torpilleur no 1 seront de service aux manœuvres du IIe corps.

— En Autriche-Hongrie comme ailleurs, la grande industrie commence à s'organiser sur des bases financières nouvelles. Les banques tendent à prendre une part toujours plus directe à la constitution et à l'exploitation des entreprises industrielles, non seulement en prêtant aux entreprises privées, mais encore en y engageant une partie de leurs capitaux, afin de retirer, en cas de conjonctures favorables, des bénéfices plus élevés. La transformation des maisons privées en sociétés anonymes est à l'ordre du jour, et ces derniers temps, trois grands établissements métallurgiques, les maisons R. Th. Waagner, frères Böhler et E. Skoda se sont constituées en sociétés par actions.

L'extension que vient de prendre la dernière de ces trois usines intéresse particulièrement les militaires. C'est à ce titre que nous en parlons ici. La grande fonderie et aciérie E. Skoda, établie à Pilsen (Bohéme), est en effet une des plus importantes maisons de l'Autriche pour la construction des cuirassés et la fonte des canons à tir rapide. Depuis quelque temps, elle s'occupe aussi de la fabrication des projectiles de gros calibre. La réorganisation que vient de subir cet établissement, soit sa constitution en une puissante société anonyme, disposant de capitaux considérables, offre donc, au point de vue militaire, un intérêt qui n'échappera à aucun de vos lecteurs.

La grande production s'est tellement développée de nos jours que les maisons privées, avec leurs capitaux restreints, ne peuvent se maintenir qu'à la condition de se transformer. Les progrès constants des arts techniques, l'augmentation des armements et la complication croissante des procédés de fabrication entraîne le remplacement d'anciennes machines par des nouvelles et l'agrandissement des locaux et des installations. Il faut, pour faire marcher des entreprises de ce genre, des capitaux toujours plus considérables, et l'on comprend qu'à un moment donné les industriels isolés ne puissent plus suffire et qu'ils soient amenés, par la force

des choses, à solliciter la coopération financière des banques et du public, afin de répartir le fardeau de l'entreprise sur un plus grand nombre de têtes. Il y a cependant des exceptions bien connues Les usines Krupp, à Essen, Schneider, au Creusot, Armstrong, à Newcastle, n'ont jamais voulu renoncer à l'exploitation privée et se constituer en sociétés anonymes.

Dans les milieux militaires austro-hongrois, on fonde de grandes espérances sur les changements qui viennent d'être apportés à la constitution de l'Usine de Pilsen, et cela d'autant plus que le chef de l'usine, le chevalier Emile de Skoda, reste propriétaire de la moitié des actions et conserve la direction générale de l'entreprise. Le capital-actions a été fixé à  $12^{1}/_{2}$  millions de gulden. M. de Skoda a souscrit  $6^{1}/_{2}$  millions et le reste a été réparti, à peu près par parts égales, entre la Credit Anstalt et la Banque d'escompte de Bohême. Ces deux banques feront du reste appel à la coopération d'autres établissements de crédit. On dit que deux importantes fabriques de cuirassés et d'armes, les usines Vickers Sons et Maxime Limited, à Londres, ont l'intention de s'intéresser dans l'entreprise de Pilsen.

— La gendarmerie autrichienne, ce corps d'élite dont le personnel choisi et excellent a une réputation de bonne tenue depuis longtemps établie, vient d'être doté d'un nouvel uniforme.

Les principaux changements apportés à l'ancienne tenue de ce corps concernent la tunique et la coiffure. La tunique sera dorénavant ornée d'une double rangée de boutons — huit ce chaque côté — et d'aiguillettes semblables à celles que portent les gardes. Le chapeau à plumes disparaît et nos gendarmes seront coiffés, comme les gardes, du casque à pointe.

Le fusil Fruhwirtte, dont la gendarmerie était anciennement armée, a été remplacé, depuis un certain temps déjà, par la carabine à répétition Mannlicher.

— Ainsi que l'annonce le *Reichswehr*, la distribution des carabines à répétition M. 95 à l'artillerie de forteresse et au personnel des arsenaux et des magasins d'approvisionnements d'artillerie sera terminée encore dans le courant de l'été. Les exercices de tir avec la nouvelle arme ne commenceront qu'au mois d'octobre. A cette époque paraîtront aussi l'instruction sur la connaissance et l'entretien de la nouvelle arme et les prescriptions concernant le prix des munitions pour le tir d'exercice et à la cible.

— La Feuille militaire officielle: Verordnungsblatt für das K. K. Heer publie, dans son numéro du 22 juillet, à la suite des tableaux d'avance-

ment, le programme des examens à subir pour l'admission au grade de major dans l'état-major général, dans l'état-major du génie et dans l'artillerie.

Le programme des examens oraux comprend pour les trois classes de candidats:

- 1. Le récit complet ou partiel d'une campagne historique.
- 2. Un exposé approfondi des institutions militaires de l'Autriche-Hongrie, au point de vue de leur fonctionnement en temps de guerre, en laissant de côté les détails et les chiffres non essentiels.
- 3. Un exposé sommaire de l'organisation et du fonctionnement des armées de campagne des puissances étrangères.

Le programme des examens oraux comprend en outre:

Pour les officiers de l'état-major général :

- 4. Le service de l'état-major général expliqué par des exemples courants.
- 5. Définir par des exemples courants, le rôle de l'artillerie et des troupes de forteresse dans la guerre de campagne ou de siège, en faisant ressortir tous les points qui intéressent spécialement le commandement supérieur.

Pour les officiers de l'état-major du génie:

- 4. Les for!ifications de campagne et permanentes. Conduite des troupes dans les guerres de siège.
  - 5. Description générale des principales forteresses étrangères.
- 6. Le service de l'artillerie expliqué par des exemples pratiques, au point de vue spécial de l'emploi de cette arme dans les guerres de siège.
  - 7. Caractéristique sommaire des artilleries des Etats étrangers.

Pour les officiers d'état-major d'artillerie:

- 4. Rôle et service de l'artillerie. Exposé des progrès accomplis dans la fabrication et l'emploi du matériel d'artillerie de campagne et de forteresse. Théorie du tir d'artillerie et solutions de problèmes.
  - 5. Connaissance générale du matériel des artilleries étrangères.
- 6. Service des troupes de forteresse. Appréciation de divers plans de fortifications de campagne et permanentes au point de vue spécial de leur utilisation par l'artillerie.

Les examens écrits comportent pour les trois groupes de candidats la solution d'une tàche stratégique et d'une tàche tactique, cette dernière à résoudre par les officiers d'artillerie et de génie en étudiant les opérations d'une division de troupes d'infanterie.

Les officiers de génie ont en outre à fournir :

- 1. Un projet de forteresse avec le plan général et tous les croquis de détail.
  - 2. Une composition tactique sur l'attaque et la défense d'un ouvrage

fortifié. Un travail du même genre est aussi exigé des officiers d'artillerie. L'examen a lieu chaque année dans le mois de mars, à Vienne.

Font partie de la Commission d'examens:

- a/ Pour l'état-major général: le chef de l'état-major général, président; un général fonctionnant comme vice-président et cinq officiers d'état-major, l'un de l'état-major général, un autre du génie, un troisième de l'infanterie, un quatrième de l'artillerie et un cinquième de la cavalerie.
- b/ Pour l'état-major du génie : l'inspecteur général du génie, président; deux officiers de l'état-major général et trois autres officiers d'état-major, l'un de l'état-major général, le second de l'infanterie et le troisième de l'artillerie.
- c) Pour l'état-major de l'artillerie : l'inspecteur général de l'artillerie, président; l'inspecteur de l'artillerie de forteresse; deux officiers d'état-major de l'artillerie et deux autres officiers d'état-major, l'un de l'état-major général et le second du génie.

Ajoutons que les examens pour l'admission au grade de major dans l'état major-général existent depuis de longues années, mais jusqu'en 1895, le programme en était un peu différent de celui que nous venons de donner. Les examens pour les officiers de génie ont été introduits, avec le programme ci-dessus, en 1895. Les examens pour les officiers d'artillerie auront lieu, pour la première fois, en 1900. Ils mettront les capitaines d'artillerie qui les subiront avec succès au bénéfice des facilités d'avanvement dont jouissaient — seuls jusqu'ici — les capitaines de l'état-major général et du génie.

— Des expériences ayant pour but de rechercher si et dans quelle mesure la télégraphie sans fil pourrait rendre des services à l'aérostation militaire ont eu lieu, dans le courant de juillet, à l'Institut aérostatique de Vienne. Comme, en temps de guerre, les aérostats sont surtout utilisés pour le service de reconnaissance et de transmission d'ordres ou de nouvelles à des troupes enfermées, il serait très désirable que l'on pût arriver à établir une communication directe et sans fils entre le ballon libre et la terre. Malheureusement, les expériences faites ont démontré que l'on devra se borner à envoyer des dépêches de bas en haut, mais non inversément. La marche inverse offre, en effet, beaucoup plus de difficultés, parce que l'appareil d'expédition est très volumineux et ne peut-être logé dans la petite nacelle d'un ballon libre. On a procédé, à Vienne, de la manière suivante : L'appareil d'expédition a été installé dans la nacelle d'un ballon captif dit « dragon » arrêté à une hauteur de 150 m. et communiquant par un mince fil de cuivre avec un appareil Morse placé sur la terre. Le ballon libre emportant l'appareil de réception, s'est ensuite élevé à une altitude de 1600 m. et ceux qui le montaient ont donné à entendre, par des signaux convenus d'avance, qu'ils comprenaient les dépêches qui leur étaient expédiées depuis le ballon inférieur.

Bien que l'expérience ait réussi dans une certaine mesure, il faut néanmoins reconnaître que des perfectionnements très sérieux devront être apportés à la télégraphie sans fils avant que cette invention puisse rendre des services réellement utiles à l'aérostation militaire.

Le Reichswehr parle d'une marche énorme accomplie les 26 et 27 juillet par le 12e bataillon de chasseurs entre Rawa ruska et Lemberg en Galicie. Ayant reçu l'ordre de participer, avec les troupes de la garnison de Lemberg, à un exercice de nuit consistant à attaquer d'autres troupes de la même garnison stationnées entre Mohylany et Artasow, ce tataillon, complètement armé et équipé — avec des tentes-abris et une seconde paire de chaussures légères sous le couvercle du sac — a fourni en 40 heures un trajet de 94 km. Il a parcouru en 26 heures les derniers 76 km., depuis le départ pour l'attaque jusqu'au retour à Rawa ruska, où il est rentré sans laisser un seul homme en route.

#### CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

Une circulaire aux officiers d'état-major. — La camaraderie de combat. — Les attaques traversées.

Que de mois sont passés depuis que je vous ai écrit! J'en aurais honte si je n'avais eu soin de vous avertir, quand vous m'avez demandé ma collaboration, des difficultés spéciales qui m'empêcheraient d'être un correspondant régulier. Vous avez eu la générosité de me laisser la bride sur le cou; j'en ai peut-être abusé quelque peu; en bons camarades, vous me pardonnerez.

La matière ne manque d'ailleurs pas. Nous aussi, malgré la réputation méritée qui nous est acquise d'armée pratique, nous avons notre lot d'ordonnances et de circulaires. Pour qui goûte la lecture, les occasions sont nombreuses. Je ne vous garantis pas toutefois que chacun en profite autant qu'il le pourrait.

Les officiers d'état-major d'abord ont eu la leur de circulaire, et j'ai toutes raisons de ne pas la passer sous silence. Elle date du 16/28 février dernier et sort du bureau du chef de l'état-major général.

Vous vous doutez probablement que dans notre armée, comme dans beaucoup d'autres, il règne non un antagonisme, ce serait beaucoup trop dire, mais une certaine opposition d'esprit, entre l'officier d'état-major et l'officier de troupes. Le premier se considèrerait facilement comme d'une essence un brin supérieure, car l'enseignement militaire spécial qu'il reçoit lui procure des connaissances théoriques plus étendues, et sa fonction, en lui ménageant l'occasion de voir à l'œuvre toutes les armes et tous les services lui donne de leur action une idée plus juste et plus précise. Le second se rend compte de cette différence, et se trouve d'autant plus porté à voir en son camarade de l'état-major un soldat en bureau. Il lui reproche volontiers son incompétence pratique, sa méconnaissance des hommes, sa tendance à régler toute chose suivant des calculs et des abstractions, sans songer au côté humain, c'est-à-dire psychologique et physiologique du métier.

L'erreur de cette opinion est de généraliser trop; tous les officiers d'état-major ne méritent pas ce reproche, par quoi je n'entends pas qu'aucun ne le mérite; la circulaire du 28 février me donnerait tort.

Légalement tout officier d'état-major est astreint à au moins deux stages dans les troupes. Un capitaine pour être promu lieutenant-colonel doit avoir commandé pendant une année une compagnie ou un escadron. De même, le lieutenant-colonel doit avoir commandé pendant six mois un bataillon d'infanterie ou avoir servi dans la cavalerie pendant quatre mois.

Depuis le grade de colonel aucun stage n'est obligé, mais il est bon, pour un futur général, que ce stage ait été accompli à la tête d'un régiment. A cet effet, une place sur cinq dans l'infanterie et une place sur quatre dans la cavalerie sont réservées à des colonels d'état-major.

Or, peu à peu, les officiers d'état-major se sont désaccoutumés de faire autre chose que le premier stage plus strictement obligatoire. A partir de ce moment-là, ils passaient — non tous, mais un grand nombre — leur carrière entière dans les directions ou dans les états-majors.

L'attention du ministre de la guerre a été attirée sur cette anomalie, et aussitôt un décret a été rédigé pour la faire cesser. Pour qui prétend à des fonctions militaires supérieures, la connaissance du service pratique et de la vie du soldat est indispensable.

Le décret en question impose donc aux officiers d'état-major l'alternance du service d'état-major et du service de troupe. Il stipule notamment qu'aucun officier ne recevra le commandement d'une division s'il n'a, au préalable, commandé un régiment et une brigade. De cette façon, l'officier d'état-major, depuis le grade de capitaine, n'obtiendra jamais une promotion sans avoir pendant un certain temps exercé dans la troupe le commandement afférent à son grade.

Cette mesure aura d'excellents effets à un double point de vue. Premièrement, elle préparera mieux les officiers destinés à recevoir des hauts commandements. Secondement, elle contribuera à faire bénéficier les officiers d'état-major des leçons par lesquelles on développe chez nos troupes la camaraderie de combat.

C'est une grosse affaire dans notre armée que ces leçons-là. Elles contribuent puissamment à établir le contact entre les diverses armes en établissant entre leurs soldats une confiance réciproque. Quand, par exemple, un bataillon a manœuvré pas très loin des cibles, sous la trajectoire d'une batterie tirant à shrapnel, les artilleurs se rendent compte de l'attention qu'ils doivent mettre à leur besogne, et les fantassins prennent confiance dans leurs frères d'armes de l'artillerie.

Mais un des grands moyens pour fortifier le moral des hommes est « l'attaque traversée ».

Votre armée connaît-elle, comme exercice, les attaques traversées? En France, dans tous les cas, je ne les ai vues pratiquer nulle part, dans le temps que j'y étais, et je ne sache pas qu'elles soient exercées en Allemagne. Chez nous, elles sont un legs de notre grand Souwaroff. Seulement de son temps, il y avait volontiers de la casse, la cavalerie étant toujours lancée aux grandes allures.

Les attaques traversées consistent à pousser à fond, par exemple, une charge de cavalerie contre infanterie ou artillerie, ou un assaut d'infanterie contre l'une des deux autres armes, le tout étant compliqué souvent de maniement du fusil pour habituer les chevaux au calme.

On disposera, par exemple, deux ou trois bataillons les uns à côté des autres, en formation de rassemblement. Entre les files on Lisse deux pas d'intervalle. Derrière les bataillons, à quelque distance, un groupe d'artillerie, en batterie, front contre eux.

Deux ou trois escadrons sont lancés contre les bataillons, au pas pour les premières épreuves, au trot plus tard : ils les pénètrent, chaque file de cavaliers passant dans les intervalles ménagés entre les fantassins. Quand les chevaux sont habitués, les escadrons font halte dans les bataillons, et l'infanterie fait du maniement d'arme sous le nez des chevaux.

Les choses se passent de la même façon en passant dans les batteries. Quand on veut corser l'exercice, les pièces, au moment où les escadrons franchissent l'espace réservé entre l'infanterie et l'artillerie, tirent une volée à blanc; les escadrons doivent continuer la charge et pénétrer dans les batteries.

On organise également des charges d'infanterie contre cavalerie ou artillerie. Les fantassins pénètrent à leur tour les escadrons, croisant la baïonnette et poussant des cris assourdissants.

Ces exercices ont cet avantage d'accoutumer cavaliers et chevaux à charger franchement, et fantassins à ne pas se troubler devant une attaque de cavalerie. Au point de vue moral, on obtient l'accord plus intime entre les armes; tous se sentent unis dans un effort commun pour l'obtention d'un même but. Ils défendent ensemble le même drapeau, ils luttent la main dans la main; ils se doivent mutuel secours et mutuelle

assistance; et quand l'heure viendra, ils sauront mettre en pratique le beau principe si souvent mis en lumière dans son instruction par notre général Dragomiroff: Péris, mais sauve ton frère!

# POUR LES MANŒUVRES

# Ordre de corps administratif (n° 1).

Nous résumons ici les principales dispositions de l'ordre de corps administratif pour le I<sup>ex</sup> corps d'armée.

A noter que cet ordre concerne le I<sup>er</sup> corps d'armée seul, à l'exclusion de la division du II<sup>e</sup> corps d'armée qui sera mobilisée le 12 septembre.

Dépôts de troupe. — Il est formé deux dépôts de troupes, soit un par division, où l'on verse tous les hommes sortant guéris des dépôts de malades pendant les manœnvres proprement dites, à l'exception des officiers de toutes armes, ainsi que des cavaliers et des soldats du train des batteries et de ligne, lesquels rejoignent directement leurs corps respectifs.

Les dépôts sont placés sous les ordres d'officiers d'instruction. Ils sont dissous le 14 septembre et les hommes qui les composent dirigés sur les places de licenciement des troupes des unités auxquelles ils appartiennent.

Un dépôt de chevaux de remplacement est organisé à Yverdon dès l'entrée au service. Il se compose de 180 chevaux.

Rien de spécial à mentionner au sujet des rapports, des chevaux de service, de la solde, des indemnités de route.

A propos des domestiques d'officiers, rappelons qu'à l'exception des officiers montés des bataillons d'infanterie et des officiers subalternes de l'artillerie, tous les officiers montés ont droit à l'indemnité de 3 fr. 50 par jour pour leurs domestiques civils, si ces officiers ne prennent pas de soldats pour ce service.

Cependant les officiers montés des bataillons d'infanterie et les officiers subalternes de l'artillerie ont droit, lorsqu'ils entrent au service avec des chevaux leur appartenant, à l'indemnité des domestiques pour le jour d'entrée et de licenciement, ainsi qu'à l'indemnité de route. (Voir à ce sujet les art. 313-321 du règlement d'administration.)

Suivant décision du Département militaire fédéral du 27 juin 1895,